



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Affiché le
ID : 029-262901598-20230221-D_03_2023-DE

Mardi 21 Février 2023 à 18 heures 30

DELIBERATION N° 03-2023

Date de convocation : 13 février 2023
Vice-Présidente : Mme Laurence Méar
Secrétaire de séance : Mme Mireille Guillou

Membres en exercice : 13
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le mardi 21 février 2023 à 18 heures 30, sous la Vice-Présidence de Mme Laurence Méar.

Etaient présents :

Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, Mme Evelyne André, M Yves Abiven, Mme Mireille Guillou, Mme Marie France Ropars.

Absente excusée ayant donné procuration :

Mme Magali Roué a donné pouvoir à Mme Laurence Méar.

Absents excusés :

M Eric Le Bour et M François Roué.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Aide financière - dossier n°2023-02.

Composition de la famille : un couple.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'étudier la demande de ce couple qui sollicitent une aide financière afin de les aider au règlement d'une dette EDF d'un montant de 1930,49€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, conseille fortement au couple de déposer un dossier de surendettement et accorde à l'unanimité l'attribution d'une aide financière pour la prise en charge de :

- La dette d'eau et d'assainissement d'un montant de 193,13€ auprès de la commune de Plouescat,
- 3 échéances de la dette EDF soit 339,00€ (113€ x 3) à la condition que les membres du couple justifient qu'ils ont eux-mêmes procédé au règlement de 3 échéances.

Les virements seront effectués auprès de la commune de Plouescat ainsi qu'EDF.

La secrétaire de séance,
Mireille Guillou

La Vice-Présidente,
Laurence Méar.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le